



Intervention de M. Didier Migaud, Premier président

Présentation à la presse du rapport thématique sur

Les musées nationaux après une décennie de transformations 2000-2010

Mesdames, messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la Cour des comptes pour la présentation de ce rapport public thématique : « **Les musées nationaux après une décennie de transformations** ».

C'est un rapport ambitieux que vous avez sous les yeux, puisqu'il se propose de dresser un bilan complet, critique mais équilibré, de dix années de politique muséale conduite par le ministère de la culture et les 37 musées nationaux.

« Politique muséale » : l'expression est un peu précieuse, mais elle rend compte d'une réalité politique et institutionnelle. Les 37 musées nationaux (parmi lesquels figurent le Louvre, Versailles, le Centre Georges Pompidou, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly...) constituent une communauté : ils sont les dépositaires des collections nationales, ils sont financés majoritairement par des subventions publiques, et ils se voient assigner quelques grands objectifs communs par l'Etat.

Bref, il existe une politique nationale des musées, dont le ministère de la culture devrait être le pilote et les 37 musées nationaux les fers de lance.

Le bilan dressé par la Cour repose sur une série de contrôles approfondis des grands musées, de leurs activités, de leur gestion, mais il constitue un bilan du point de vue de la politique nationale.

Comme tout bilan, il comporte ses bons et ses mauvais points, il rend compte des succès comme des échecs.

Au titre des succès, en dix ans, les musées nationaux se sont enrichis, ils se sont embellis, ils ont accru la variété et la richesse de leur offre culturelle. Tout aussi incontestable est la croissance de leur fréquentation totale. En dix ans, les musées nationaux ont enregistré quelque dix millions de visites supplémentaires : c'est en soi une performance.

Mais les succès des musées, outre qu'ils ont eu un coût, ne font pas forcément le succès de la **politique nationale**.

Les observations de la Cour sont à lire au regard de deux exigences :

- la gestion rigoureuse des finances publiques, c'est-à-dire la **maîtrise du coût** d'une politique et l'appréciation de sa « soutenabilité » budgétaire ;

- **l'évaluation** de cette politique, c'est-à-dire la confrontation de ses objectifs, de ses moyens et de ses résultats.

Je vais commencer ma présentation par ce premier constat : la politique de développement des musées nationaux déployée depuis dix ans a eu pour corollaire une croissance importante des dépenses publiques qui n'est plus soutenable.

*

I - LA PROGRESSION DES DEPENSES PUBLIQUES CONSACREES AUX MUSEES N'EST PLUS SOUTENABLE

Les musées nationaux bénéficient tous de trois sources de financement :

- les concours du budget de l'Etat, en l'occurrence du ministère de la culture ;
- les tarifs d'entrées ;
- et les autres recettes, qui comprennent les produits commerciaux, les redevances perçues auprès des concessionnaires et les mécénats.

Au cours des années 2000-2010, ces trois catégories de recettes ont toutes progressé simultanément.

Les tarifs d'entrée ont été augmentés dans tous les musées, dans des proportions variables selon les établissements (+ 40 % au Louvre, + 115 % à Versailles...) mais partout sur un rythme supérieur à l'inflation.

Mais cette croissance des recettes de billetterie ne s'est pas traduite par une réduction des financements directs de l'Etat, au contraire.

Ces financements directs de l'Etat sont passés en dix ans de 334 M€ à 528 M€, soit une augmentation de presque 60 %.

Cette dynamique signifie que les dépenses de l'Etat en faveur des musées nationaux ont progressé deux fois plus vite que celles du ministère de la culture et trois fois plus vite que celles du budget général de l'Etat.

A ces financements directs, il convient d'ajouter les dépenses fiscales qui bénéficient aux musées grâce au régime du mécénat. Celles-ci se sont également considérablement accrues depuis l'intervention de la loi du 1^{er} août 2003.

J'aimerais m'y attarder un peu.

Le mécénat et les dépenses fiscales

Vous le savez, la Cour a entrepris depuis quelques années de recenser, chiffrer et évaluer les dépenses fiscales de l'Etat, qui constituent une autre forme de dépense publique.

La loi du 1^{er} août 2003 entendait donner un nouvel élan au mécénat. Pour cela, elle a doublé l'avantage fiscal consenti aux mécènes. Avant 2003, entreprises et particuliers pouvaient **déduire** leurs dons de leur revenu imposable. Aujourd'hui, les particuliers bénéficient d'une **réduction d'impôt** : une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % de la valeur des dons pour les particuliers, une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60 % pour les entreprises.

Par ailleurs, il existe depuis 2002 un dispositif spécifique de mécénat destiné aux acquisitions des musées. Dans ce régime, réservé aux entreprises, 90 % des fonds versés peuvent donner lieu à une réduction de l'impôt sur les sociétés.

En résumé : **le mécénat culturel contribue à l'enrichissement des collections et aux activités des musées, mais les avantages fiscaux qui lui sont associés, qui sont très favorables aux mécènes, il faut le souligner, en font une dépense publique qui doit être suivie et évaluée avec rigueur. Tel n'est pas le cas actuellement.**

Je précise ces deux points.

La loi du 1^{er} août 2003 a fait du régime français du mécénat le plus « subventionné fiscalement » au monde. Aux Etats-Unis, par exemple, les mécènes – qui sont majoritairement des particuliers, et non des entreprises contrairement à la situation française – bénéficient en gros du régime fiscal qui préexistait à la loi de 2003, c'est-à-dire qu'ils peuvent déduire leurs dons de leur résultat imposable. C'est un dispositif très sensiblement moins aidé que le dispositif français.

Malgré cela, la Cour n'a formulé aucune recommandation visant à modifier le niveau des avantages fiscaux français. Le Gouvernement et le législateur ont pris une position explicite en 2003 : il leur appartiendra d'y revenir le cas échéant.

En revanche, il est indispensable que ces avantages fiscaux soient rigoureusement évalués dans le cadre de la loi de finances, suivis en cours d'exécution, et *in fine* délivrés au vu de comptes certifiés (du moins au-delà d'un certain seuil). Aucune de ces trois exigences n'est remplie actuellement : il s'agit d'une anomalie en regard d'une dépense publique de ce niveau.

Les enjeux sont substantiels. Le mécénat d'acquisition, le seul qui fasse l'objet d'un suivi par l'administration fiscale, a représenté de sa création en 2002 jusqu'à l'année 2009 un montant total de 128 M€, et donc une dépense fiscale de 115 M€ en huit ans.

Le mécénat culturel « de droit commun », quant à lui, je l'ai indiqué, ne fait l'objet d'aucun suivi. Au vu des sommes reçues par les principaux musées nationaux, il est probable que la dépense fiscale associée à ce dispositif représente chaque année entre 20 et 30 M€.

Cette parenthèse importante étant refermée, je reviens à mon propos sur le rythme de progression des dépenses consacrées aux musées.

La progression des dépenses publiques n'est plus soutenable

Au total, donc, si l'on compte la progression de 60 % des dépenses budgétaires que j'évoquais à l'instant et le doublement des avantages fiscaux liés au mécénat depuis 2003, **la Cour estime que l'effort public en faveur des musées nationaux a augmenté dans une proportion comprise entre + 70 et + 90 % en dix ans.**

Très peu de services publics ont bénéficié d'un tel effort. Et même si personne n'est insensible au rayonnement des grands musées nationaux, c'est le rôle de la Cour de le dire : **cette dynamique de dépense n'est plus soutenable.**

Elle ne l'est pas au regard de la nécessaire maîtrise des dépenses qu'exige la situation des comptes publics.

Cette dynamique de dépense n'est pas non plus soutenable au regard des grands chantiers que l'Etat a déjà programmés dans le domaine des musées. Il s'agit là d'un point très important, car les réponses des grands musées et du ministère de la culture ne s'y sont guère attardées.

Les « grands chantiers culturels » constituent une politique permanente de l'Etat, et la Cour en a déjà rendu compte dans un rapport public qui portait ce titre publié en décembre 2007. Au cours des années 2000-

2010, les grands chantiers menés à bien au profit des musées nationaux ont représenté environ 500 M€, dont 290 M€ pour le seul musée du quai Branly. **Or, si l'on s'en tient aux opérations d'ores et déjà programmées, les grands chantiers à financer sur la décennie 2011-2020 représentent le double de cette somme, avec près d'un milliard d'euros.**

Si l'on ajoute à ce coût d'investissement la nécessité de financer, après, le fonctionnement des équipements nouveaux **ce sont de très, très graves tensions budgétaires qui sont à redouter pour le ministère de la culture.**

Ce risque d'« effet boule de neige » s'explique par le fait qu'en dix ans, la capacité des musées à s'« autofinancer » n'a pas progressé.

L'autonomie des grands musées a contribué à leur dynamisme culturel, mais ils restent aussi dépendants qu'auparavant des financements de l'Etat.

Plusieurs recommandations de la Cour visent donc à engager les musées dans une stratégie de maîtrise des dépenses qui leur a fait défaut pendant dix ans.

Les nouveaux équipements ne doivent être décidés qu'après la mise au point de plans d'activité crédibles ; les contrats pluriannuels doivent être rendus systématiques et assortis d'une visibilité sur les financements ; la gestion des ressources humaines doit être placée sous le signe des gains de productivité ; des objectifs économiques précis doivent être assignés à la « politique de l'offre »...

Aucune autre stratégie de financement n'est envisageable.

Procéder à des hausses de tarifs très importantes ? La Cour ne le recommande pas au regard de l'objectif de démocratisation de l'accès aux musées. Il faut être cohérent.

S'en remettre au mécénat ? Outre qu'il y a une dépense fiscale à la clé, un tel scénario n'est pas crédible alors que le mécénat culturel s'est fortement réduit ces deux dernières années.

Le ministère de la culture et ses musées ne disposent donc d'aucune marge de manœuvre du côté des recettes. Il faut enrayer la dynamique des dépenses. Cela passe par des redéploiements fondés sur une stricte hiérarchie de leurs objectifs, et par une gestion encore plus efficace.

J'en viens maintenant à la seconde partie de cette présentation.

*

II – LES MUSEES NATIONAUX N'ONT PAS ATTEINT TOUS LEURS OBJECTIFS, NOTAMMENT EN MATIERE DE DEMOCRATISATION

En dépit de cette décennie exceptionnelle en termes de moyens, les musées nationaux n'ont pas atteint tous les objectifs assignés au cours des dix dernières années. Ou plus exactement, la politique de l'Etat n'a pas atteint tous ses objectifs.

Si je formule cette nuance, c'est parce que chaque musée, considéré isolément, a pu se voir fixer de nombreux objectifs, notamment dans le cadre des « contrats de performance » conclus avec l'Etat.

Mais si l'on considère les musées nationaux dans leur ensemble, et donc la politique de l'Etat à leur égard, **quatre objectifs** sont restés à peu près les mêmes tout au long de la décennie écoulée.

Ces quatre objectifs sont :

1. améliorer la gestion des collections nationales ;
2. développer l'offre culturelle ;
3. diversifier le public, en désignant les jeunes et les personnes éloignées de la culture comme publics prioritaires ;
4. parvenir à une gestion plus efficiente, en augmentant notamment la part des « ressources propres » par rapport aux subventions de l'Etat.

Je me suis déjà attardé sur ce dernier objectif : il n'a pas été atteint. Les musées ont augmenté leurs ressources propres en volume, mais cela n'a pas eu pour conséquence une réduction, ou même une stabilisation des subventions de l'Etat. En 2006, le « taux de ressources propres » des institutions patrimoniales atteignait 43 % et la représentation nationale fixait une cible de 48 % à atteindre en 2010. En 2009, ce taux a en réalité décru et il ne s'élève plus qu'à 39 %.

Ce taux donne une indication très globale, mais le rapport de la Cour comporte d'autres exemples. On peut ainsi remarquer que les trois grands musées nationaux ont accru leurs effectifs de 1 000 personnes en dix ans.

Les autres objectifs ont donné lieu à des résultats inégaux.

L'amélioration de la gestion des collections nationales

La gestion des collections nationales, tout d'abord.

Il y a quatorze ans, la Cour avait critiqué de graves carences dans le suivi des œuvres des collections nationales. Les choses se sont grandement améliorées : les inventaires sont désormais informatisés, ils sont plus fiables, et les procédures de récolement, qui visent à vérifier que les œuvres sont bien là où elles sont censées être, sont désormais rodées.

Par ailleurs, les collections nationales se sont enrichies, les grands musées ayant depuis 2003 la responsabilité de leurs achats et le mécénat d'acquisition ayant eu des conséquences heureuses de ce point de vue.

Je ne m'étends pas davantage sur ce sujet des collections, sinon pour redire que le rapport de la Cour souligne les progrès accomplis dans ce domaine, tant par le ministère de la culture que par les musées.

J'en viens maintenant au second objectif, à savoir le développement de l'offre culturelle des musées.

Le développement de l'offre culturelle

Sur ce plan, les résultats sont évidemment spectaculaires, puisque c'est au nom de ce développement que l'Etat a accru ses dépenses.

Un musée entièrement neuf a vu le jour, le musée du quai Branly, et bien des musées se sont agrandis. Mais surtout, les musées nationaux ont multiplié les projets et les initiatives. Le nombre d'expositions temporaires a triplé ; les musées ont développé leurs publications, plusieurs ont introduit l'art contemporain, les événements et les spectacles au cœur même de leurs murs ; plusieurs se sont dotés d'auditorium pour offrir conférences et concerts.

Bref, l'offre culturelle des musées nationaux est incontestablement plus riche qu'elle ne l'était il y a dix ans.

Mais, vous me permettrez l'image, de circonstance, il y a deux ombres à ce tableau.

La première ombre, c'est que l'Etat a concentré ses investissements et ses moyens sur la capitale, accentuant le déséquilibre Paris – province en matière d'équipement culturel au lieu de contribuer à la réduire.

La concentration parisienne des investissements de l'Etat

En 2002, l'Ile-de-France représentait 49 % de la fréquentation des quelque 1200 musées labellisés « Musées de France ». En 2009, ce chiffre a atteint 58 %.

Or, les trois quarts de ce phénomène de concentration sont liés aux 26 musées nationaux franciliens. Et au vu de ce constat, on s'interroge sur la préférence systématique pour Paris qui a caractérisé les choix d'investissement de l'Etat, qui risquent de perpétuer ce déséquilibre.

L'effet s'en fait déjà ressentir pour le musée du quai Branly. Il se manifestera dans les prochaines années pour ce qui concerne le département des arts d'Islam, l'espace national consacré à l'art contemporain qui occupera le palais de Tokyo et la Maison de l'Histoire de France. Seul le MUCEM (à Marseille) constitue, de ce point de vue, un investissement de l'Etat en province dans le domaine des musées.

Dans le même temps, l'Etat a fait le choix, en 2002, de ne plus soutenir au plan financier les musées territoriaux. Les quelques aides qui subsistent sont non seulement résiduelles, mais en diminution. Elles ont été divisées par deux entre 2000 et 2010, année où elles ont atteint 16,53 M€.

A cet égard, le plan Musées en région conçu par le ministère de la culture, doté de 70 M€ sur la période 2011-2013 au bénéfice de 79 projets, est le signe d'une prise de conscience. Mais ce plan ne constitue pas pour autant un rééquilibrage territorial des investissements de l'Etat : pour comparaison, le département des arts d'Islam aménagé au sein du Louvre, à lui seul, représente un investissement de 98 M€. Et la rénovation du Grand Palais pourrait représenter 235 M€ à l'horizon 2015. Bref, les ordres de grandeur sont sans commune mesure.

Par ailleurs, les indicateurs permettant de suivre l'action des grands musées nationaux en régions, et notamment leurs prêts et dépôts auprès des musées territoriaux, se sont infléchis dans la deuxième moitié de la décennie, contrairement à ce qui leur avait été demandé en 2003.

La création d'antennes régionales constitue à cet égard une véritable innovation, et elle permettra de relancer une politique de présentation d'œuvres majeures en région.

Le Centre Pompidou à Metz et l'antenne du musée d'Orsay à Giverny ont déjà rencontré leur public, et il en ira sans doute de même du Louvre à Lens. Ces antennes contribueront donc probablement à rééquilibrer quelque peu la politique nationale. Mais il faut le rappeler : ces équipements sont quasi-intégralement financés par les collectivités territoriales, et non par l'Etat, à la fois pour leur construction et plus tard pour leur fonctionnement.

La seconde ombre au tableau du développement de l'offre culturelle, qui n'est pas sans lien avec ce que je viens d'évoquer, c'est que **la diversification du public des musées n'a pas eu lieu.**

L'absence de diversification des publics

Tout au long de la décennie, l'Etat a demandé à ses musées de rajeunir leur public et de s'ouvrir aux Français éloignés du monde de la culture. Ce double objectif incarnait l'entreprise de « démocratisation culturelle » qui constitue depuis 1959 la raison d'être du ministère de la culture.

Et dans sa lettre de mission à la ministre de la culture, le Président de la République écrivait de nouveau, en août 2007, que la démocratisation culturelle avait échoué, je cite, « **parce que la politique culturelle s'est davantage attachée à augmenter l'offre qu'à élargir les publics** ».

Ce constat est cohérent avec celui que dresse la Cour pour ce qui concerne les musées nationaux.

Tout d'abord, le public des musées ne s'est pas rajeuni.

A partir de 2006, la proportion des jeunes de moins de 18 ans dans la fréquentation des musées est devenue un indicateur de performance du ministère de la culture. Or, il n'a cessé d'afficher des résultats décevants, en passant de 17 % en 2003 à 15,6 % en 2009, loin de la cible de 20 % qui avait été fixée au milieu des années 2000.

Ce constat doit être lu simplement : les musées déploient bien évidemment des actions en direction des jeunes, et notamment en direction du public scolaire. Mais ces actions ne se sont pas renforcées au cours de la décennie. En regard de la hausse de la fréquentation totale, la part des jeunes a donc diminué.

La Cour recommande donc d'amplifier les actions en direction du public scolaire, et peut-être d'en imaginer de plus innovantes.

Le rapport cite à cet égard la mesure suggérée par un ancien directeur du Metropolitan Museum of Arts de New York : confier à chaque jeune invité au musée dans le cadre d'une visite scolaire un « billet familial gratuit » afin qu'il puisse revenir avec sa famille. Voilà typiquement une initiative représentative de cette « politique des publics » que la Cour recommande d'amplifier en redéployant ne serait-ce qu'une petite partie des moyens alloués à la « politique de l'offre ».

Les musées, sur ce plan, doivent être innovants et volontaires. Car le constat est décevant : **la démocratisation de l'accès aux musées n'a pas progressé.**

La forte hausse de la fréquentation totale est due principalement aux touristes étrangers et au public des amateurs parisiens, qui sont devenus encore plus assidus. La diversification sociale érigée en objectif tout au long de la décennie ne s'est pas produite.

Le rapport en donne plusieurs indices, mais le principal vient du ministère de la culture et de sa très passionnante étude sur « Les pratiques culturelles des Français ».

En 1989, 30 % des Français de plus de 15 ans avaient visité un musée au moins une fois au cours des douze derniers mois. En 1997, ce taux avait progressé à 33 %. En 2008, après une décennie d'investissements soutenus, il est redescendu à 30 %.

Plus problématique encore au regard de la démocratisation, cette baisse est sensible dans toutes les catégories socioprofessionnelles, sauf chez les retraités et les inactifs (25 % en 1997 à 30 % en 2008). La fréquentation des musées enregistre également une baisse dans toutes les catégories « géographiques », sauf chez les habitants de Paris *intra muros* : ils étaient 57 % à avoir visité un musée dans l'année écoulée en 1997, ils sont 65 % en 2008. Pour les parisiens, aucun doute, la politique nationale des musées s'est révélée efficace.

Les musées, c'est une évidence, se situent en bout de chaîne de la démocratisation culturelle. La Cour n'a pas à analyser les déterminants sociologiques, psychologiques, économiques qui tiennent les deux tiers des Français éloignés des musées. Mais chacun pressent que l'éducation artistique, la sensibilisation à l'art, à l'Histoire, au patrimoine, sont autant de préalables à l'action des musées. Le resserrement de leur public autour des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées et des parisiens n'est pas un grief, mais le symptôme d'une réalité sociale que ces musées ne peuvent modifier à eux seuls.

Pour autant, cela ne doit pas empêcher leurs dirigeants et le ministère de la culture de réagir.

C'est pourquoi le rapport consacre plusieurs pages à l'analyse de la principale mesure nationale intervenue ces dernières années : la gratuité accordée aux jeunes de 18 à 25 ans et aux enseignants à partir du 1^{er} avril 2009.

Il est trop tôt pour juger de l'efficacité de cette mesure, qui doit encore atteindre sa vitesse de croisière. Mais la Cour dresse un bilan critique des conditions dans lesquelles elle a été budgétairement compensée auprès des musées. Il est d'ores et déjà acquis que les estimations de fréquentation des jeunes et des enseignants ayant servi de fondement au calcul de la compensation étaient surestimées. Sur les deux années 2009 et 2010, l'Etat a versé 19,48 M€ de trop sur un total de 41 M€.

La Cour estime qu'il serait plus efficient de redéployer ces sommes au profit d'initiatives plus directement ciblées sur les publics éloignés de la culture.

L'affaiblissement du ministère de la culture

L'une des explications à ce paradoxe qui a vu les moyens s'accroître et les résultats reculer, du moins vis-à-vis de certains objectifs, c'est que le « système » constitué par les musées nationaux a perdu son pilote.

Au cours des dix dernières années, le ministère de la culture s'est considérablement affaibli, et il a éprouvé les plus grandes difficultés à mettre en œuvre des orientations nationales.

Il ne s'agit pas là d'une affirmation polémique, j'y insiste, mais d'un constat que la Cour étaye par de nombreux exemples.

Cet affaiblissement n'est nulle part plus évident qu'en matière de politique tarifaire, mais nous l'avons constaté aussi dans la gestion des droits photographiques à l'heure du numérique, vis-à-vis de la gestion des personnels de surveillance ou en matière de coopération entre établissements.

Je voudrais souligner à ce propos que l'autonomie des musées, que la Cour a appelée de ses vœux, qu'elle a encouragée et qu'elle soutient encore, n'impliquait nullement un tel affaiblissement du ministère de la culture. Je serais tenté de dire : au contraire. L'autonomie de gestion confiée aux établissements aurait dû faciliter la tâche du ministère dans son rôle de gardien des grands objectifs de la politique nationale. C'est-à-dire des quatre objectifs que j'ai cités. Il n'en a rien été.

Le ministère n'a pas su imposer les contrats pluriannuels avec les établissements, du moins avant la fin de la décennie ; il n'a pas su assigner des objectifs d'efficience aux musées ; il n'a pas su subordonner le développement de la politique de l'offre à des objectifs précis en termes de publics ; il n'a pas su créer une culture « managériale » du « rendre compte » auprès des dirigeants des grands musées, si je puis m'exprimer en des termes peu habituels au monde de la culture.

*

J'arrive au terme de cette présentation.

Que ce rapport suscite le débat, qu'il conduise le ministère de la culture à préciser et justifier ses objectifs, qu'il oblige les musées à rapporter les moyens qui leur sont alloués aux résultats qu'il atteignent, que les chercheurs s'emparent du rapport de la Cour et que la presse se fasse l'écho de cette effervescence... tout cela sera le signe que nous faisons œuvre utile.

J'observe d'ailleurs que les 23 recommandations formulées par la Cour sont acceptée dans leur grande majorité.

Je voudrais enfin terminer mon propos sur des considérations optimistes.

Les musées nationaux ont bénéficié d'un afflux de moyens sans précédent au cours des dernières années. Ils se sont agrandis, ils se sont embellis, ils se sont dotés de professionnels qualifiés. Tout ceci a coûté cher, tout ceci a nécessité un investissement soutenu de la part de l'Etat et une progression importante des tarifs. Mais il y a là un acquis sur lequel les musées peuvent capitaliser.

Dans cet esprit la Cour ne recommande en aucun cas de « revenir en arrière ». Cela n'aurait aucun sens, cela desservirait les musées tout autant que la politique nationale.

Non, la Cour recommande de préparer une décennie 2011-2020 marquée par une double exigence : la maîtrise de la dépense publique, et la concentration des moyens sur les objectifs réellement prioritaires de la politique nationale.

Le ministère de la culture a donc devant lui trois chantiers :

- améliorer l'efficacité des musées pour anticiper et préparer la modération des financements de l'Etat ;
- rééquilibrer la politique nationale en faveur des régions et inciter les musées à développer leurs actions territoriales ;
- redéployer les moyens consacrés à la « politique de l'offre » pour développer ceux de la « politique des publics » afin de favoriser la démocratisation de l'accès aux musées.

Ce rapport et les recommandations qu'il contient n'ont d'autre but que de l'y aider.

Je vous remercie de votre attention.

Moi-même, Jean Picq et Emmanuel Giannesini sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

*

Réponse à un argument du ministre de la culture : l'évolution de la fréquentation gratuite n'est pas un indicateur de démocratisation

Aujourd'hui, les musées nationaux sont gratuits pour tous les jeunes de moins de 25 ans, pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap et pour les bénéficiaires des minima sociaux. Il serait donc tentant de lire dans l'évolution de la fréquentation gratuite un indicateur du rajeunissement des publics et de sa diversification sociale.

Dans sa réponse, c'est ce que le ministre de la culture s'est employé à faire, en notant que de 2005 à 2009, la fréquentation gratuite des musées avait crû de 40 % lorsque la fréquentation payante n'avait progressé que de 7 %.

La réalité est différente, car il faut prendre garde à ce que l'on mesure.

Tout d'abord, les chiffres cités par le ministre de la culture portent sur les 1200 musées de France, et non sur les 37 musées nationaux. Or, entre 2005 et 2009, de nombreux musées territoriaux sont devenus gratuits pour tous les publics (par exemple à Nice, à Limoges, à Grenoble, à Lyon) ce qui modifie nécessairement les termes de la comparaison.

Dans le cas des musées nationaux, la gratuité pour tous le premier dimanche de chaque mois, instituée en 1999, représente une proportion importante de la fréquentation gratuite, qui ne peut être assimilée telle quelle à un indicateur de démocratisation. Les études disponibles, notamment au Louvre et à Orsay, montrent que le public de ces dimanche est le même que celui des autres week end de l'année.

Enfin et surtout, la gratuité accordée aux jeunes de 18 à 25 ans et aux enseignants à partir du 1^{er} avril 2009 représente 1,5 millions de visites qui étaient payantes en 2005 et qui sont devenues gratuites en 2009. Il y a là un effet de périmètre, pas de tendance.

Si l'on considère les musées nationaux, les seuls dont traite ce rapport, la période 2005-2009 s'est traduite par une progression d'un quart de la fréquentation totale qui, est passée de 22,5 millions de visites à 28,4 millions. Une fois neutralisé l'effet de périmètre lié aux mesures de gratuité décidées à compter du 1^{er} avril 2009, la fréquentation payante et la fréquentation gratuite ont évolué exactement au même rythme. Mais en valeur absolue, cela signifie qu'il y a eu 4,2 millions de visites payantes supplémentaires pour 1,6 millions de visites gratuites de plus. Bref, la fréquentation des musées nationaux n'est pas « tirée » par la fréquentation gratuite, mais bien par la fréquentation payante.

Tout ceci est un peu technique, j'en ai conscience. Mais la juste mesure de l'évolution de la fréquentation, des différentes formes de fréquentation devrais-je dire, implique de ne pas commettre d'erreurs d'interprétation.